

-----

#### **DÉLIBÉRATION DE19-039**

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à Montcaret sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 02 avril 2019

<u>Présents</u>: Serge FOURCAUD, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Robert DESCOINS, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Thierry HÉRITIER, Karine LEY, Éric REY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Jean-Éric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Magalie LEPLET

<u>Pouvoirs</u>: Hélène DENOST à Jean-Luc FAVRETTO, Christian GALLOT à Thierry HÉRITIER, Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS

Secrétaire : Annie MAIGRE

Membres en exercice: 31 Présents: 21 Votants: 24 Abstentions: 0 Contre: 0 Pour: 24

### <u>OBJET</u>: CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉS AUX SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU HAMEAU DES GRANGES A SAINT SEURIN DE PRATS

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération DE17-084, portant sur la demande de subventions pour l'assainissement collectif au hameau des Granges à Saint Seurin de Prats.

Il précise qu'il convient d'accepter les conditions d'éligibilités aux subventions suivantes :

- ✓ Disposer d'une redevance assainissement collectif calculée pour 120 m³ supérieure à 280 € (HT et hors redevance de l'Agence de l'Eau),
- ✓ disposer d'un règlement de service assainissement,
- √ renseigner l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement et établir un RPQS,
- ✓ faire du contrôle de branchements,
- √ faire des travaux sous charte de qualité des réseaux,
- ✓ s'engager à mettre en place un partenariat avec l'ATD-SATESE pour le suivi de l'assainissement collectif,
- ✓ projeter des travaux de création d'assainissement collectif prévus en collectif dans le zonage d'assainissement et dûment justifiés,
- ✓ projeter des opérations de mise en conformité d'un assainissement collectif existant prévues dans le programme de travaux d'une étude diagnostique d'assainissement,
- ✓ présenter un projet validé par l'ATD-SATESE,
- ✓ éviter tant que possible tout rejet direct.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité ces conditions et autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à cette opération.

> Le Président Thierry BOIDÉ

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC Date de réception de l'AR: 12/04/2019 024-200034197-20190411-DE\_2019\_039-DE



#### -----

### **DÉLIBÉRATION DE19-040**

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à Montcaret sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 02 avril 2019

<u>Présents</u>: Serge FOURCAUD, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Robert DESCOINS, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Thierry HÉRITIER, Karine LEY, Éric REY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Jean-Éric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Magalie LEPLET

<u>Pouvoirs</u>: Hélène DENOST à Jean-Luc FAVRETTO, Christian GALLOT à Thierry HÉRITIER, Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS

Secrétaire : Annie MAIGRE

Membres en exercice: 31 Présents: 21 Votants: 24 Abstentions: 0 Contre: 0 Pour: 24

# OBJET: ADHÉSION 2019 AUX MISSIONS LOCALES BERGERAC ET RIBÉRAC

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la participation financière annuelle au fonctionnement des Missions Locales de Bergerac et Ribérac.

Il précise que le montant pour 2019 reste fixé à 1 € par habitant, que ces dépenses de fonctionnement ont été prévues au BP 2019 et qu'il convient de délibérer pour valider les adhésions comme suit :

- Mission Locale du Bergeracois pour les communes de Bonneville et Saint Avit de Fumadières, Fougueyrolles, Lamothe-Montravel, Montazeau, Montcaret, Nastringues, Saint Antoine de Breuilh, Saint Seurin de Prats, Saint Vivien et Vélines : 7 931 €;
- Mission Locale du Ribéracois pour les communes de Carsac de Gurson, Minzac, Montpeyroux, Saint Géraud de Corps, Saint Martin de Gurson, Saint Méard de Gurçon, Saint Rémy sur Lidoire et Villefranche de Lonchat: 4 289 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous documents nécessaires à ces opérations.



-----

#### **DÉLIBÉRATION DE19-041**

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à Montcaret sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 02 avril 2019

<u>Présents</u>: Serge FOURCAUD, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Robert DESCOINS, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Thierry HÉRITIER, Karine LEY, Éric REY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Jean-Éric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Magalie LEPLET

<u>Pouvoirs</u>: Hélène DENOST à Jean-Luc FAVRETTO, Christian GALLOT à Thierry HÉRITIER, Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS

Secrétaire : Annie MAIGRE

Membres en exercice: 31 Présents: 21 Votants: 24 Abstentions: 1 Contre: 0 Pour: 23

# <u>OBJET</u>: REOMI / USTOM - ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUIT IRRÉCOUVRABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur de la Trésorière en date du 26 mars 2019,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'état des restes à recouvrer de la Communauté de Communes au titre de la REOMI de l'USTOM établi par la Trésorerie de La Force présente des recettes irrécouvrables réparties de la manière suivante :

ANNÉE	USAGER	MONTANT	MOTIF
2017	Isabelle MOINARD	603.74 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement en vertu d'un jugement du Tribunal d'Instance de Bergerac en date du 13/02/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :

- ✓ DÉCIDE d'admettre en non-valeur les produits présentés pour un montant de 603.74 €.
- ✓ DÉCIDE d'imputer cette dépense à l'article 6542.



-----

### **DÉLIBÉRATION DE19-042**

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à Montcaret sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 02 avril 2019

<u>Présents</u>: Serge FOURCAUD, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Robert DESCOINS, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Thierry HÉRITIER, Karine LEY, Éric REY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Jean-Éric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Magalie LEPLET

<u>Pouvoirs</u>: Hélène DENOST à Jean-Luc FAVRETTO, Christian GALLOT à Thierry HÉRITIER, Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS

Secrétaire : Annie MAIGRE

Membres en exercice: 31 Présents: 21 Votants: 24 Abstentions: 0 Contre: 0 Pour: 24

# <u>OBJET</u>: REOMI / USTOM - ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUIT IRRÉCOUVRABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur de la Trésorière en date du 1<sup>er</sup> avril 2019,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'état des restes à recouvrer de la Communauté de Communes au titre de la REOMI de l'USTOM établi par la Trésorerie de La Force présente des recettes irrécouvrables réparties de la manière suivante :

ANNÉE	USAGER	MONTANT	MOTIF
2017	Angéla FAGNIOT	540.85 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement en vertu d'un jugement du Tribunal d'Instance de Bergerac en date du 11/12/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ DÉCIDE d'admettre en non-valeur les produits présentés pour un montant de 540.85 €.
- ✓ **DÉCIDE** d'imputer cette dépense à l'article 6542.



-----

**DÉLIBÉRATION DE19-043** 

Page 1 sur 2

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à Montcaret sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 02 avril 2019

<u>Présents</u>: Serge FOURCAUD, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Robert DESCOINS, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Thierry HÉRITIER, Karine LEY, Éric REY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Jean-Éric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Magalie LEPLET

<u>Pouvoirs</u>: Hélène DENOST à Jean-Luc FAVRETTO, Christian GALLOT à Thierry HÉRITIER, Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS

Secrétaire : Annie MAIGRE

Membres en exercice: 31 Présents: 21 Votants: 24 Abstentions: 1 Contre: 0 Pour: 23

# <u>OBJET</u>: REOMI / USTOM - ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUIT IRRÉCOUVRABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur de la Trésorière en date du 2 avril 2019,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'état des restes à recouvrer de la Communauté de Communes au titre de la REOMI de l'USTOM établi par la Trésorerie de La Force présente des recettes irrécouvrables réparties de la manière suivante :

ANNÉE	USAGER	MONTANT	MOTIF
2017/2018	Alain CARRERE GEE	343.06 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement en vertu d'un jugement du Tribunal d'Instance de Bergerac du 11/12/2018
2017/2018	Marie- Christine FACCA	350.27 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement en vertu d'un jugement du Tribunal d'Instance de Bergerac du 22/01/2019

Date de réception de l'AR: 12/04/2019 024-200034197-20190411-DE\_2019\_043-DE



-----

**DÉLIBÉRATION DE19-043** 

Page 2 sur 2

ANNÉE	USAGER	MONTANT	MOTIF	
2018 Frédéric 403.83		403.83 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement en vertu d'un jugement du Tribunal d'Instance de Bergerac du 13/11/2018	
2014 à 2018	Marina HELFRICH	812.56 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement en vertu d'un jugement du Tribunal d'Instance de Bergerac du 13/11/2018	
2017 Céline ZIEBA née BORDE 99.50 €		99.50 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement en vertu d'un jugement du Tribunal d'Instance de Bergerac du 5/11/2018	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :

- ✓ **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les produits présentés pour un montant de 2009 .22 €.
- ✓ **DÉCIDE** d'imputer cette dépense à l'article 6542.



-----

### **DÉLIBÉRATION DE19-044**

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à Montcaret sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

<u>Présents</u>: Serge FOURCAUD, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Robert DESCOINS, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Thierry HÉRITIER, Karine LEY, Éric REY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Jean-Éric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Magalie LEPLET

<u>Pouvoirs</u>: Hélène DENOST à Jean-Luc FAVRETTO, Christian GALLOT à Thierry HÉRITIER, Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS

Secrétaire : Annie MAIGRE

<u>Membres en exercice</u>: 31 <u>Présents</u>: 21 <u>Votants</u>: 24 <u>Abstentions</u>: 1 <u>Contre</u>: 0 <u>Pour</u>: 23

# <u>OBJET</u>: REOMI / USTOM - ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUIT IRRÉCOUVRABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

**Vu** la demande d'admission en non-valeur de la Trésorière en date du 1<sup>er</sup> avril 2019,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'état des restes à recouvrer de la Communauté de Communes au titre de la REOMI de l'USTOM établi par la Trésorerie de La Force présente des recettes irrécouvrables réparties de la manière suivante :

ANNÉE	USAGER	MONTANT	MOTIF
2014 à 2017	Jean GORRY	497.05 €	Renonciation de Madame GORRY Claudette à la succession en date du 23/11/2018 et déclaration d'absence d'actif dans la succession pour régler la créance
2018	Jeanne GORRY	119.53 €	Renonciation de Madame GORRY Claudette à la succession en date du 23/11/2018 et déclaration d'absence d'actif dans la succession pour régler la créance

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :

- ✓ **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les produits présentés pour un montant de 616.58 €.
- ✓ **DÉCIDE** d'imputer cette dépense à l'article 6541.



### -----

### **DÉLIBÉRATION DE19-045**

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à Montcaret sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 02 avril 2019

<u>Présents</u>: Serge FOURCAUD, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Robert DESCOINS, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Thierry HÉRITIER, Karine LEY, Éric REY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Jean-Éric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Magalie LEPLET

<u>Pouvoirs</u>: Hélène DENOST à Jean-Luc FAVRETTO, Christian GALLOT à Thierry HÉRITIER, Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS

<u>Secrétaire</u> : Annie MAIGRE

<u>Membres en exercice</u>: 31 <u>Présents</u>: 21 <u>Votants</u>: 24 <u>Abstentions</u>: 0 <u>Contre</u>: 0 <u>Pour</u>: 24

# OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes de l'exercice 2019 suite à de nombreuses admissions en non-valeur transmises par la trésorerie :

#### > En Fonctionnement :

Austinian	Dépenses			
Articles	Libellés	Montants		
6541	Admissions en non-valeur	+ 1 000.00 €		
6542	Créances éteintes	+ 5 000.00 €		
022	Dépenses imprévues	- 6 000.00 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Le Président

Thierry BOIDÉ



#### -----

#### **DÉLIBÉRATION DE19-046**

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à Montcaret sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 02 avril 2019

<u>Présents</u>: Serge FOURCAUD, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Robert DESCOINS, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Thierry HÉRITIER, Karine LEY, Éric REY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Jean-Éric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Magalie LEPLET

<u>Pouvoirs</u>: Hélène DENOST à Jean-Luc FAVRETTO, Christian GALLOT à Thierry HÉRITIER, Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS

Secrétaire : Annie MAIGRE

Membres en exercice: 31 Présents: 21 Votants: 24 Abstentions: 0 Contre: 0 Pour: 24

#### OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION « DES VIGNES AU VIN »

Le Président propose au Conseil Communautaire d'attribuer à titre exceptionnel une subvention de 2 000.00 € à l'association « Des Vignes au Vin ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.